



L'Association des Parents d'Élèves des écoles
et l'Association de Basket de MERVILLE-
FRANCEVILLE organisent,
boulevard Kennedy



FOIRE A TOUT DU 5 MAI 2019

**BULLETIN D'INSCRIPTION + ATTESTATION SUR L'HONNEUR AU VERSO
VALIDE QU'APRES RECEPTION A L'ADRESSE CI-DESSOUS**

Vous exposez comme :

- ☐ Particulier habitant la commune
☐ Particulier habitant hors commune
☐ Professionnel RC n°.....
☐

Que vendez-vous :

Souhait d'emplacement :

NOM : **Prénom** :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tel (**obligatoire**) : _/_/_/_/_/ Date inscription : **SIGNATURE**

Inscriptions :

Mme Goguet, 25 avenue des Belges - 14810 Merville-Franceville - Tél. : 06.13.38.17.18

Mme Oger, 16 Avenue Barbey d'Aureville - 14810 Merville-Franceville - Tél. : 06.84.84.78.87

Je désire réserver : mètres linéaires à 4 € le mètre . **Minimum 2 m**
Véhicule : (la longueur ne doit pas être supérieure au nombre de
mètres réservés) **Pas d'emplacement inférieur à 5 m pour le véhicule**
☐ Parasol ou Barnum : Si oui : dimension ouvert :

Ci – joint la somme de :€ nécessaire pour valider la réservation.

- ☐ Chèques - CCP
☐ Espèces (**sans paiement la place ne sera pas attribuée**).

Joindre impérativement une copie de votre carte d'identité (recto/verso)

Les chèques ne seront débités qu'après la foire à tout. Ils sont à rédiger à l'ordre de **APE**
Dès réception de votre réservation accompagnée du paiement, un numéro d'emplacement vous sera attribué.
Il vous sera communiqué le jour même au bureau d'accueil dès **6 heures au local de l'APE, 9 av. Alexandre de
laverge – 14810 Merville-Franceville-Plage**

N° Police :	NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE	Numéro Emplacement Rue
FOIRE A TOUT du 5 MAI 2019		
NOM :	Rue :	
Réglé le : Par : Chèque / Espèces	N° Emplacement :	
Autorisation préfectorale Responsable Mme Chardon Raphaële, Association des Parents d'Élèves tel :06.07.81.70.23		

«Foire à Tout» du 5 Mai 2019 à Merville-Franceville

Attestation sur l'Honneur

Je soussigné Mr ou Mme.....

Adresse

Ville

Code Postal

Certifie sur l'honneur ne pas avoir effectué plus d'une autre «Foire à tout» avant celle du 6 mai 2018

à Merville-Franceville

Fait à le

Signature.....

La photocopie recto et verso d'une pièce d'identité est obligatoire

Article R321-9 du code pénal

Sont obligatoires: la nature, le numéro, la date de délivrance, et l'autorité qui a délivré la pièce d'identité

Article L 310-2 du code du commerce paru au JO le 9 janvier 2009

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à y participer deux fois par an au plus. D'autre part, les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés.